



## Nomination de représentants au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS

### Rapport du Secrétariat

1. En vertu des Statuts de la Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies et conformément à la résolution WHA2.49 de la Deuxième Assemblée mondiale de la Santé, le Comité des Pensions du Personnel de l'OMS se compose de neuf membres (et de neuf membres suppléants), dont trois sont nommés par l'Assemblée de la Santé et trois par le Directeur général, les trois autres étant élus par les participants à la Caisse des Pensions.
  
2. A l'heure actuelle, les représentants de l'Assemblée de la Santé sont les suivants :
  - **membres nommés par la Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé pour trois ans, à partir de 1998<sup>1</sup> :**
    - le Dr J. Larivière, membre de la délégation du Canada à la Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé ;
    - le Dr B. Wasisto, membre de la délégation de l'Indonésie à la Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé (en qualité de suppléant) ;
  
  - **membres nommés par la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé pour trois ans, à partir de 1999<sup>2</sup> :**
    - le Dr L. Malolo, membre de la délégation des Tonga à la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé ;
    - le Dr J. K. M. Mulwa, membre de la délégation du Botswana à la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé (en qualité de suppléant) ;

---

<sup>1</sup> Décision WHA51(11).

<sup>2</sup> Décision WHA52(10).

- **membres nommés par la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé pour trois ans, à partir de 2000<sup>1</sup> :**

- le Dr A. J. M. Sulaiman de la délégation de l’Oman à la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé ;
- le Dr E. Krag de la délégation du Danemark à la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé (en qualité de suppléant).

3. Le mandat du membre et du membre suppléant nommés par la Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la santé, à savoir le Dr J. Larivière et le Dr B. Wasisto, vient à expiration à la clôture de la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé.

4. Le Dr L. Malolo, membre de la délégation des Tonga, et le Dr E. Krag, membre de la délégation du Danemark, ayant pris leur retraite, ils devront aussi être remplacés au sein du Comité des Pensions du Personnel de l’OMS.

5. Le principe de six représentants de l’Assemblée de la Santé au Comité des Pensions du Personnel de l’OMS, un par Région de l’OMS, a aussi été respecté lors des précédentes Assemblées de la Santé.

#### **MESURES A PRENDRE PAR L’ASSEMBLEE DE LA SANTE**

6. L’Assemblée de la Santé voudra peut-être désigner le Dr J. Larivière, membre de la délégation du Canada, en qualité de membre du Comité des Pensions du Personnel de l’OMS et le Dr B. D. Chataut, membre de la délégation du Népal, en qualité de membre suppléant.

7. L’Assemblée de la Santé voudra peut-être aussi désigner le Dr Luke Rokovada, membre de la délégation de Fidji, en qualité de membre du Comité des Pensions du Personnel de l’OMS et le Dr Jens Kr. Gøtrik, de la délégation du Danemark, en qualité de membre suppléant.

= = =

---

<sup>1</sup> Décision WHA53(9).